

Conforme à l'OSHA HCS 29 CFR 1910.1200, y compris l'annexe D, et À l'UN GHS pour la classification et l'étiquetage.

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Société: Mur total
Adresse: 390 Viking Circle, Rio, WI 53960

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE 888-702-9915

: Manteau de base T-2000

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT :

(toutes les textures et les grades)

UTILISATION DU PRODUIT : Revêtement portland à base de ciment

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 06/2016

NUMÉRO DE RÉVISION: Question initiale

SECTION 2: HAZARD(S) IDENTIFICATION

Avertissement! Irritant pour les yeux, la peau et les voies respiratoires.



HEALTH	2
FLAMMABILITY	0
REACTIVITY	1
PERSONAL PROTECTION	D

Itinéraires d'exposition : Yeux, peau, ingestion, inhalation.

Contact cutané : Fortement irritant et dommageable pour la peau.

Absorption de la peau : Aucun danger connu.

Yeux: Très dommageable pour les yeux.

Inhalation : Peut causer le cancer par inhalation.

Provoque des dommages aux poumons, aux reins et au système auto-immun par une exposition prolongée et répétée par inhalation. Provoque une irritation des yeux.

Ingestion: Très nocif s'il est avalé. L'ingestion causera une irritation gastro-intestinale grave, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR INGREDIENTS

<u>Nom chimique</u>	<u>CAS No.</u>	<u>pour cent par poids</u>
Ciment Portland	65997-15-1	42
silice de quartz	14808-60-7	42
carbonate de calcium	471-34-1	10
copolymère séché à la pulvérisation	Propriétaire	5
cellulose hydroxypropyle	9004-64-2	1
Surfactant	61789-32-0	lt;1

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

Contact avec la peau : Lavez la zone exposée à l'eau et retirez les vêtements contaminés. Obtenez des soins médicaux.

Contact visuel : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant 15 minutes. Retirez les lentilles cornéennes si cela peut être fait facilement. Communiquez immédiatement avec un médecin pour obtenir un traitement supplémentaire.

Exposition à l'inhalation : Retirez la victime de la zone contaminée vers l'air frais. Appliquer un traitement de premiers soins approprié au besoin. Obtenez des soins médicaux.

Ingestion : Ne donnez rien par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Spécifique: Ne pas induire des vomissements. Communiquez immédiatement avec un médecin. Diluer le contenu de l'estomac à l'aide de 3-4 verres de lait ou d'eau.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable
Flash point: N/A
Limites inflammables : N/A
Température d'allumage automatique : Aucune

Médias d'extinction : N/A
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Aucune
Équipement spécial de lutte contre l'incendie : Aucun
Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : aucun
Données d'explosion : Pas de risque d'explosion.
Produits de décomposition dangereux : Aucun



SECTION 6 : MESURES DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE

Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer la zone et empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer dans la zone de déversement.

Empêchez d'autres fuites ou déversements s'ils sont sécuritaires.

Précautions environnementales : Évitez les déversements d'eau qui créeront un ruissellement dans les égouts publics, les égouts pluviaux, les fossés ou les cours d'eau.

Méthodes de confinement : Entourez les déversements d'un matériau absorbant inerte sec comme la litière pour chat, le sable ou le pétrole dri. Tout en assurant une bonne ventilation et en portant un équipement de sécurité approprié, y compris un masque de filtre, pellez soigneusement le déversement et placez-le dans un contenant de déchets chimiques.

Méthodes de nettoyage : Fournir une ventilation. Nettoyer les déversements immédiatement en observant les précautions dans la section de l'équipement de protection.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Instructions d'entreposage : Gardez les contenants bien fermés et couverts lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Conservez-le à l'intérieur ou à l'abri dans un environnement sec à des températures inférieures à 120 F et hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

Instructions de manipulation : Manipulez conformément à une bonne hygiène industrielle, à des pratiques normales de manipulation et de sécurité des produits chimiques, à porter des lunettes de sécurité, des gants en caoutchouc, des combinaisons complètes et un masque antipoussière. Laver après la manipulation.

SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

<u>Nom chimique</u>	<u>CAS No.</u>	<u>ACGIH et OSHA</u>
Silice de quartz	14808-60-7	0,025 mg/M ³
Ciment Portland	65997-15- 1	5 mg/M ³ TLV
Carbonate de calcium	471-34-1	5 mg/M ³ TLV
Surfactant	61789-32-0	0,5 ppm PEL
Cellulose d'hydroxypropyle	9004-64-2	5 mg/M ³ TLV

Note - comme poussière respirable (ou brume).

Utilisez des contrôles techniques appropriés, comme une bonne ventilation générale, pour contrôler les niveaux aéroportés inférieurs aux limites d'exposition recommandées.

Protection contre la ventilation : ventilation adéquate.

Protection respiratoire recommandée : Si la ventilation est inadéquate, utilisez un masque avec des cartouches de poussière/brouillard/fumée.

Protection de la peau recommandée : Gants en caoutchouc.

Autre équipement de protection : combinaisons complètes et masque antipoussière.

Protection oculaire recommandée : Lunettes chimiques à l'épreuve des éclaboussures.

Hygiène personnelle : Lavez-vous soigneusement après la manipulation du produit.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Poudre gris clair sec

pH : 5 % de boue d'eau, environ 12

Flash Point: Non inflammable

Point de fusion: '1000 C'

Pression de vapeur : Aucun

Densité de vapeur : N/A

Evap. Taux: N/A

Pourcentage de volatilité en volume : Zéro

COV: Zéro

Sp. Gr. 2.75

% Solubilité (eau) : Dispersible dans l'eau (légèrement soluble).

Odeur : Les particules de produit ont une légère odeur de ciment de maçonnerie

ARTICLE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées. Polymérisation dangereuse : La polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : Exposition prolongée à une humidité élevée ou contact avec l'eau.
Matériaux incompatibles : Acides et eau.

Produits spéciaux de décomposition : La décomposition thermique forcée peut libérer des vapeurs et des gaz irritants.

ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Les données ci-dessous sont obtenues auprès du NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) de la liste RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances).

Carbonate de calcium : Numéro RTECS : EV9580000

Inhalation: Rat TCLO - La plus faible concentration toxique publiée:

250 mg/m³/2H/24W (intermittent) Poumons, Thorax, ou Respiration - Fibrose, focale

Inhalation - Rat TCLO - Concentration toxique la plus faible publiée : 84 mg/m³/4H/40W

(Intermittent) Poumons, Thorax, ou Respiration - Fibrose

(interstitielle) Foie - Autres changements: Rein/Ureter/Bladder

Ciment Portland : Numéro RTECS : VV8770000

Inhalation: OSHA PEL (Construction): 8H TWA 50 mppcf

Provoque une irritation respiratoire sévère et peut conduire à la silicose.

Peau : L'exposition à la peau peut être dangereuse même s'il n'y a pas de douleur ou d'inconfort. Le ciment est capable de causer la dermatite par irritation et allergie. La peau affectée par la dermatite peut inclure des symptômes tels que, rougeur, démangeaisons, éruption cutanée, mise à l'échelle, et la fissuration. La dermatite irritante est causée par les propriétés physiques du ciment, y compris l'alcalinité et l'abrasion.

Yeux : La poussière en suspension dans l'air peut causer une irritation ou une

inflammation immédiate ou retardée. Le contact visuel avec de grandes quantités de poudre sèche ou avec du ciment humide peut causer une irritation oculaire modérée, des brûlures chimiques et la cécité.

Quartz Silica: Numéro RTECS: VV7310000

Immédiatement dangereux pour la vie ou les concentrations pour la santé (IDLH) 3 000 mg/m³ La concentration d'IDLH est basée uniquement sur l'exposition respirable, c'est-à-dire la poussière ou la fumée. La poussière de silice de quartz est connue pour être une cause directe de Silicosis. La silicose accélérée peut se produire avec l'inhalation répétée prolongée de fortes concentrations de silice cristalline respirable sur une période relativement courte. La silicose peut être progressive et peut se développer en silicose compliquée ou en fibrose massive progressive (PMF), qui peut mener à la mort.

Cancérogénicité

Les informations ci-dessous indiquent si chaque organisme a énuméré un ingrédient comme cancérogène: Nom chimique CIRC (International Agency on Research for Cancer)
Quartz Silice dust 1B - Possible Human Carcinogen

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

La toxicité aquatique n'est pas connue. Le produit est très alcalin, donc les concentrations du produit dans les estuaires peuvent augmenter le pH de l'estuaire.

Les composants de silice et de calcaire (carbonate de calcium) constituent la majorité du produit. Ils ne sont pas très mobiles dans le sol. Ces composants sont naturels pour l'environnement et ne présentent aucun impact négatif prévisible. Le composant de ciment Portland, une fois durci, n'est pas très mobile dans le sol. La composante polymère à base d'eau n'est pas toxique et est biodégradable à long terme. Le polymère est très mobile dans le sol jusqu'à ce qu'il guérisse, puis il n'est pas mobile dans le sol.

Il n'existe aucune donnée connue sur les effets écologiques cumulatifs des composants mineurs et traces, qui comprennent le surfactant et la cellulose. Cependant, on croit que ces composants sont au moins partiellement dégradables.

ARTICLE 13 : CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

Organiser l'élimination conformément aux directives fédérales, étatiques et locales. Conteneur triple rinçage avant d'offrir pour le recyclage, le reconditionnement ou l'élimination.

ARTICLE 14 : INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Nom d'expédition dot:	Non réglementé.
Classe de danger DOT:	Non réglementé.
Numéro de l'IMDG ONU :	Non réglementé.
Nom d'expédition IATA:	Non réglementé.

SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

TOTAL WALL

SARA : Ce produit contient des substances énumérées aux articles 311/312, mais pas en quantités assujetties aux exigences de déclaration de la Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) Title III (40CFR, Partie 372).

Proposition 65 de la Californie : Ce produit contient un matériau, le carbonate de calcium, connu de l'État de Californie pour causer le cancer ou des dommages à la reproduction.

Ce produit contient des produits chimiques énumérés par les lois du Massachusetts, du New Jersey et de la Pennsylvanie sur le droit de savoir.

Canada WHMIS: Classe D, division 2 sous A - matières très toxiques; Classe E - Corrosif

Catégorie DE l'UE : irritant pour la peau et les yeux, conformément au règlement CLP (CE) No 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

ARTICLE 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Préparé par :

Département technique

Légende NFPA

Mur total
390 Cercle Viking
Rio, WI 53960, États-
Unis
888-702-9915

Date d'émission
initiale : Le 1er juin 2016

Date de révision: Aucune révision
modéré

3 - Risque grave

4 - Risque sévère

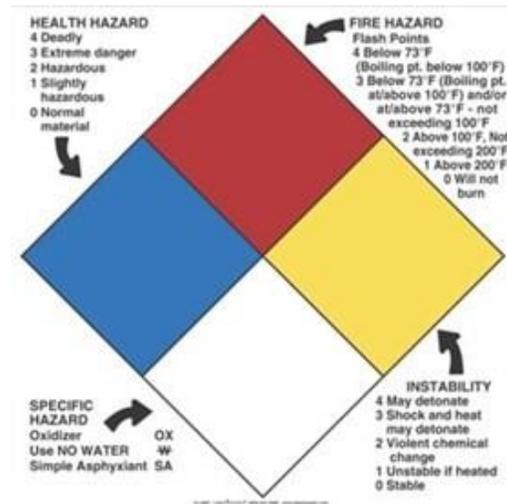
- Risque chronique

X - Consultez votre superviseur ou S.O.P.
pour les instructions de manipulation
"spéciales".

Légende

HMIS

0 -
Risque
minimal
1 -
Léger danger
2 -
Risque



Résumé de la révision: Non disponible

Avertissement:

L'information contenue dans les présentes est présentée de bonne foi et considérée comme exacte à la date d'entrée en vigueur indiquée ci-dessus. Ces informations sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les particuliers et les employeurs ne devraient utiliser ces renseignements que comme un complément à d'autres renseignements recueillis par eux-mêmes et doivent déterminer de façon indépendante l'adéquation et l'accord d'information de toutes les sources afin d'assurer une utilisation appropriée de ces documents ainsi que la sécurité et la santé des personnes. Cela devrait être fait en adieutant les besoins. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par l'utilisateur comme conforme aux lois et règlements fédéraux, étatiques/provinciaux et locaux applicables.

Fin du document